AR CONTROLE DE LEGALITE : 069-216902668-20260922-DEC_2026_019-AR
en date du 23/09/2026 ; REFERENCE ACTE : DEC_2026_019

ville de villeurbanne

DECISION DU MAIRE

RÉFÉRENCES

Portant autorisation d'acquérir, via vente aux enchères, du mobilier et matériel de restauration

Décision n°2026-019

Le 22 septembre 2026

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122- 6° et 7° ;

CONSIDÉRANT : La nécessité d'acquérir différents biens afin d'équiper en mobilier et matériel de restauration le local appelé « Buvette Grandclément », sis 57 place Grandclément à Villeurbanne, en vue d'une future mise à disposition ;

CONSIDÉRANT : La tenue d'une vente aux enchères (lots 400 à 499) au sein de la SELAS 2C PARTENAIRES, le 24 septembre 2026, faisant suite à la liquidation judiciaire de la société REGARD DE BREIZH, auparavant titulaire d'un titre d'occupation domaniale de la « Buvette Grandclément » mise à disposition par la ville de Villeurbanne ;

DECIDE

ARTICLE 1 Les services de la ville de Villeurbanne sont autorisés à participer à la vente aux enchères organisée par la SELAS 2C PARTENAIRES, 15 place Jules Ferry 69006 LYON, le 24 septembre 2026, afin de porter des enchères en vue d'acquérir les lots 400 à 499 dans la limite de 40 000 €, frais de vente et taxes inclus. Les crédits seront inscrits au budget 2026 en section investissement (ligne 21848).

ARTICLE 2 Monsieur Cyrille Bouvat, responsable du service réglementation commerciale de la ville de Villeurbanne représentera la Ville à cet effet. Dans ce cadre, Monsieur Cyrille Bouvat, est autorisé à engager la collectivité pour un montant total maximum de 40 000 € (frais de vente et taxes inclus).

ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services de la ville de Villeurbanne et madame le comptable public sont chargées, chacune pour ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de la Ville et transmise à monsieur le Préfet du Rhône.

ARTICLE 4 Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la complétude des formalités de notification et de publicité.

Cédric Van Styvendael
Maire de Villeurbanne

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE
Mairie de Villeurbanne
27, rue Paul Verlaine
Métro gratte-ciel
Téléphone 04 78 03 69 42

Adresse postale
Hôtel de ville
bp 65051
69601 Villeurbanne cedex
en rappelant le service concerné